



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue par visioconférence, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 3 février 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
(absence motivée)
Richard Émond, conseiller au siège no. 3
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 19.

Comme vous êtes en mesure de le constater, le Conseil siège à huis clos et s'est réuni grâce à la technologie. Nous suivons la situation pandémique de près afin de prendre les décisions qui s'imposent dans l'organisation des séances municipales et être en mesure de rencontrer les obligations sanitaires édictées.

Cette séance du 3 février 2021 est donc filmée et télédiffusée. Cette façon de faire, fait partie des différentes mesures mises en place afin de contrer la propagation de la COVID-19 et assure également un environnement sécuritaire aux membres du Conseil, aux membres du personnel cadre et techniciens médias présents.

Au terme de la présente séance, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la Ville au www.ville.cap-chat.ca, complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

RÉS.01.02.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.02.21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la **séance ordinaire du 6 janvier 2021** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.03.02.21

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #7832 à #7848** ainsi que **#32681 À #32754**, pour un montant total de **400 951.18 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.02.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES / LE RÉSEAU COLLECTIF DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'OUTILS DE GESTION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RÉGÎM) – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE l'entente conclue entre la Ville de Cap-Chat et Le Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le 1^{er} mars 2006, prendra fin le 31 mars 2021 ;

ATTENDU QUE sont dus les services fournis entre le 1^{er} juillet et le 3 décembre 2020 et ceux à fournir du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- **PAIE** la facture no. 2419, datée du 1^{er} juillet 2020, couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, au montant de **1 805.67 \$ + taxes** ;
- **PAIE** la facture no. 2515, datée du 1^{er} janvier 2021, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, au montant de **902.84 \$ + taxes** ;
- Cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.02.21

TARIFS APPLICABLES AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS – ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NO. 225-2014

VU le Règlement numéro 225-2014 relatif aux frais de déplacements, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MAINTIENT** le tarif des frais de déplacement aux taux actuels pour l'année 2021.

ADOPTÉE

RÉS.06.02.21

CRÉATION D'UN POSTE EN LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE les loisirs, la culture et les sports sont des vecteurs importants de la qualité de vie, du bien-être et du développement global d'une communauté ;

ATTENDU QUE ces éléments participent non seulement à tisser des liens entre individus, organismes et services publics créant ainsi un sentiment d'appartenance, mais contribuent aussi au développement social et économique ;

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Cap-Chat se dote d'une ressource dédiée aux loisirs et à la vie communautaire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CRÉE un poste d'animateur en loisirs et vie communautaire** aux conditions suivantes :

- Poste régulier à temps complet, quarante (40) heures par semaine, les heures étant réparties du samedi au dimanche – le (la) titulaire du poste pouvant être appelé (e) à travailler en soirée ou les fins de semaine ;
- Salaire : 21. \$ l'heure ;
- Autres conditions de travail selon la convention collective en vigueur ;
- Ratifie l'affichage à l'interne du poste à combler fait le 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

RÉS.07.02.21

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE LA CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite procéder par **demande d'appel d'offres pour la fourniture des services de RESTAURATION pour la CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT** (secteur Est) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à une demande d'appel d'offres public pour la location de la cantine de la halte routière de Cap-Chat** (secteur Est).

ADOPTÉE

RÉS.08.02.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER CAUSE 130-61-000823-176 ET ALS. – DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES C. VILLE DE CAP-CHAT & ALS. / TREMBLAY & TREMBLAY AVOCATS INC. – 48 112. \$ TX INCL. – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture datée du 11 janvier 2021** et couvrant la période s'échelonnant du 4 février 2019 au 11 décembre 2020, de **Tremblay & Tremblay Avocats Inc.**, au montant de **48 112. \$ incluant les taxes**, concernant le dossier dans la cause 130-61-000823-176 et Als. du Directeur des poursuites criminelles et pénales c. Ville de Cap-Chat & Als ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.09.02.21

ÉTATS FINANCIERS 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS / 13 979. \$ - SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT l'audit des États financiers au 31 décembre 2019 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet audit, la Ville de Cap-Chat est redevable à l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins d'une somme de 13 979. \$, et ce, sous réserve de l'acceptation par la Société d'Habitation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **VERSE la somme de 13 979. \$ à l'Office Municipal de Cap-Chat-Les Méchins suite à la révision des États financiers de 2019** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.10.02.21

ACHAT ET INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE – RUE DES ÉRABLES / BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a reçu une demande pour l'installation d'un lampadaire au 36 rue des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est justifiée par la sécurité des usagers de la route du secteur et que le Conseil acquiesce à cette requête ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat et l'installation d'un lampadaire au 36 rue des Érables** ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.11.02.21

DEMANDES D'AMENDMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE / FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE deux (2) demandes d'amendement au Règlement de zonage ont été déposées auprès du Service d'urbanisme de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE la firme Gaston St-Pierre & Associés** pour **procéder aux modifications réglementaires** requises du Règlement de zonage ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.02.21

AUTORISER PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER BRIS D'AQUEDUC DE LA RUE BELLEVUE / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 1 483.76 \$ - BUDGET RÉG.

VU le dossier de réclamation numéro MUN11620 relatif à un bris d'aqueduc survenu sur la rue Bellevue en février 2018 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture finale à rembourser, au montant de 1 483.76 \$, de BFL Canada risques et assurances Inc., représentant des services professionnels rendus dans ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture datée du 11 septembre 2020 de BFL Canada risques et assurances Inc., au montant de 1 483.76 \$**, en lien avec le dossier MUN11620 ; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.02.21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DIDS (DÉMARCHE INTÉGRÉE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL) DE LA HAUTE-GASPÉSIE – PLAN D'ACTION 2020-2021 – SOUTIEN AUX RENDEZ-VOUS DE SOCIALISATION : LOISIRS CAP-CHAT & AUTORISATION DE SIGNATURE / BUDGET RÉG. & SUBVENTION À RECEVOIR

VU la demande d'aide financière adressée à la DIDS de La Haute-Gaspésie dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 pour la réalisation d'activités de « Soutien aux rendez-vous de socialisation », chantier « Enfance-famille-jeunesse », au coût de 62 300. \$ dont 15 000. \$ proviendraient de l'aide financière allouée et 47 300. \$ seraient assumés par la Ville ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- Ratifie la demande d'aide financière adressée à la DIDS de La Haute-Gaspésie datée du 20 septembre 2020 ;
- Autorise le directeur général et greffier à signer tout document, toute entente, en lien avec la présente demande d'aide financière ;
- Les coûts étant appropriés à même la subvention à recevoir de la DIDS de 15 000. \$ et au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.14.02.21

PAIEMENT DE FACTURES POUR PAVAGE EFFECTUÉ À L'AUTOMNE 2019 – TRONÇON RUE DES FONDS / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 41 297.20 \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville a reçu de Les Entreprises Mont-Sterling Inc. le second décompte libérant la retenue d'un montant de 34 939.20 \$ + taxes (facture #108010926 datée du 07-12-2020) et le solde dû de 6 358. \$ + taxes (facture #108009955 datée du 31-10-2019) ;

VU le « Certificat de réception » provisoire des ouvrages dûment signé ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement à Les Entreprises Mont-Sterling Inc., d'un montant de 34 939.20 \$ + tx** (facture #108010926 du 07-12-2020) **et d'un montant de 6 358. \$ + tx** (solde dû de la facture #108009955 du 31-10-2019) ; ces dépenses étant prélevées au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.15.02.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 33 289.91 \$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#395375 du 23-12-2020), de **BFL Canada Risques et Assurances Inc.**, au montant de **33 289.91 \$ taxes incluses**, relative au **renouvellement de la police d'assurances de la municipalité** couvrant les dommages aux biens, les bris d'équipements, les délits et les frais de courtage pour la période du **31 décembre 2020 au 31 décembre 2021** ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.02.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LA COUVERTURE D'ASSURANCES DES VÉHICULES / LA CAPITALE – 5 446.73 \$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#150 2000 1024 4634 du 06-01-2021) de **La Capitale**, au montant de **5 446.73 \$ taxes incluses**, concernant la **couverture d'assurances des véhicules de la municipalité**, couvrant la période du **31 décembre 2020 au 31 décembre 2021** ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.17.02.21

CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL (CIT) – SERVICE EXTERNE DE MAIN-D'ŒUVRE (SEMO) 2021-2022 – ACCEPTATION DE RESPONSABILITÉS

ATTENDU QUE la municipalité entend, comme par les années passées, collaborer avec le Service externe de main-d'œuvre (SEMO) afin d'offrir l'opportunité à deux personnes de participer à un programme d'intégration à l'emploi ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **ACCEPTE** la responsabilité du projet « Contrat d'intégration au travail (CIT) » pour l'année 2021-2022 ;
- **AUTORISE** le directeur général et greffier à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec ;
- **S'ENGAGE** à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

RÉS.18.02.21

GARAGE MUNICIPAL – INSPECTION STRUCTURALE – ALLOCATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / TETRA TECH OI INC. – 3 800. \$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE suite à une inspection sommaire du garage municipal dans le but d'entreprendre certains travaux, la Ville procédera à une inspection structurale de l'immeuble ;

VU l'offre de services de la firme Tetra Tech QI Inc., datée du 26 janvier 2021, au coût de 3 800. \$ + taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ALLOUE à la firme Tetra Tech QI Inc.**, le **mandat de procéder à l'inspection structurale de l'immeuble désigné « garage municipal »** selon les termes de l'offre de services soumise le 26 janvier 2021, au coût de **3 800. \$ + taxes** ; cette somme étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.19.02.21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CENTRE DE PLEIN AIR CAP-CHAT INC. – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE lors d'une réunion tenue de façon virtuelle le 7 janvier 2021 entre les membres du Conseil et les représentants du Centre de Plein Air Cap-Chat Inc., ceux-ci ont présenté leurs prévisions budgétaires pour la saison 2020-2021 ;

ATTENDU QUE le Centre de Plein Air Cap-Chat Inc. requière de la Ville une contribution financière de 43 346. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville **ALLOUE au Centre de Plein Air Cap-Chat Inc.**, une **aide financière jusqu'à concurrence de 43 346. \$ dont 21 673. \$ payable le ou avant le 15 février 2021, et toute autre somme à être précisée suite au dépôt d'une mise à jour de leur situation financière** ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Yves Roy, directeur général et greffier, **ATTESTE** que les formulaires de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux ont tous été déposés à son bureau.

Conformément à la loi, une confirmation sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

MOT DU MAIRE

Madame le maire, Marie Gratton, aborde les sujets suivants, à savoir :

- La Semaine des enseignants du 1^{er} au 7 février 2021 – L'engagement des enseignantes et enseignants qui travaillent à la réussite éducative des élèves de Cap-Chat et plus largement de la MRC.
- L'événement : « Journées de la persévérance scolaire » qui auront lieu du 15 au 19 février 2021.
- Développement économique.
- Remercie et félicite la population de Cap-Chat pour le maintien du respect des normes sanitaires et les encourage à continuer de se protéger et de protéger les autres.
- Le 100^{ième} anniversaire de naissance de monsieur Roland Pelletier.

Il est 20 h 53 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER